



## Réglementation en vue des élections communales du 14 octobre 2012

### Notes générales

Ultrason diffuse ses programmes dans la localité de Nivelles et ses environs ; l'intérêt sera dès lors porté sur les élections communales de Nivelles ; les élections provinciales ne seront en revanche pas traitées sur notre antenne.

Le présent document expose le dispositif électoral mis en place par Ultrason en vue des prochaines élections communales. Il a été élaboré en veillant à respecter le règlement du collège d'avis du 29 novembre 2011, relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale.

### Plan d'action

Le 14 octobre prochain seront organisées les élections communales et provinciales.

- ❖ **Le 14 juillet**, nous sommes entrés dans la période qui marque le début officiel de la campagne électorale et donc la période dite de prudence. A partir de cette date, nous nous sommes engagés à respecter un équilibre d'ensemble d'apparition des formations politiques à l'antenne.
- ❖ Ultrason ne diffusera aucun sondage et aucune tendance de vote
- ❖ Ultrason veillera à limiter aux seules nécessités de l'information l'intervention de candidats dans d'autres rôles ou fonctions que celles de candidats (art. 16 du Règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale)
- ❖ Aucun journaliste, animateur ou chroniqueur d'Ultrason présent sur l'antenne n'est candidat déclaré aux élections. Si la situation venait à évoluer, la personne concernée serait écartée de l'antenne durant la période électorale (art. 22).
- ❖ Il n'y aura pas d'interactivité avec les auditeurs. Seul le journaliste sera habilité à poser des questions aux différents candidats.
- ❖ **Du 17 septembre au 12 octobre**, nous diffuserons des séquences intitulées « *Le journal de campagne* » traitant exclusivement des élections communales à Nivelles. Ces séquences seront balisées par un jingle propre à l'émission au début et à la fin de chaque interview.

Les questionnaires seront élaborés et traités par Céline Gransard, journaliste professionnelle dûment accréditée auprès de l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

La parole sera laissée aux partis représentés au Parlement Wallon, c'est à dire cdH, Ecolo, MR et PS. Ceux-ci seront invités sur antenne à présenter leurs projets pour le prochain quinquennat dans le cas où ils seraient élus.

De leurs côtés, les plus petits partis seront invités à nous transmettre leurs idées clefs afin d'en faire écho dans les interviews avec les autres candidats.

Chaque parti sera représenté par deux candidats et bénéficiera d'un temps de parole égal. Sur antenne, les 40 séquences seront diffusées chacune à 2 reprises (matin et midi ou matin et après-midi) et se subdiviseront en deux phases :

1. La thématique du jour (voir ci-dessous) durant 3 à 4 minutes.
2. Portrait chinois (1<sup>re</sup> série) sous forme de questions-réponses et 'La minute pour convaincre' (2<sup>e</sup> série) via laquelle le candidat aura 60 secondes pour mettre en avant ses arguments.

### Dispositif Antenne

Philosophie : insister sur notre ancrage communal.

Les sujets seront divisés en 10 grandes thématiques et seront traités individuellement tout au long de la campagne.

Afin d'être pertinents, les différents thèmes ont été sélectionnés pour toucher la vie active et culturelle de la commune. Ils ont été disposés par groupes de deux. Les 10 thèmes sont les suivants :

- ❖ La jeunesse et le sport
- ❖ La culture et les relations nord-sud
- ❖ La mobilité et l'environnement
- ❖ Le commerce et l'emploi
- ❖ Les fêtes et le tourisme

Ces sujets seront répartis en 2 séries et seront traités de la manière suivante :

	17/09 – 1/10	18/09 – 2/10	19/09 – 3/10	20/09 – 4/10	21/09 – 5/10
Thématique	Jeunesse	Relations nord/sud	Mobilité	Commerce	Fêtes
	24/09 – 8/10	25/09 – 9/10	26/09 – 10/10	27/09 – 11/10	28/09 – 12/10
Thématique	Sport	Culture	Environnement	Emploi	Tourisme